

Mesdames, Messieurs,

Toute l'équipe du Volcan se réjouit à la perspective d'accueillir vos élèves lors de cette saison 24/25.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions sur les représentations en temps scolaire, nous tenons à vous rappeler les conditions de réservation et d'accueil de vos classes et les engagements mutuels qu'elles impliquent.

- Réservation de séances pour les classes et les groupes :

Pour confirmer votre réservation, rendez-vous au guichet pour soit :

- régler les places (chèque, carte bleue, espèces, Pass Culture et OCS)
- déposer un bon de commande de votre établissement
- déposer un bon pour accord accompagné du cachet de votre établissement

Attention ! L'absence de règlement, de bon de commande ou de « bon pour accord » de la part de votre établissement dans les quinze jours (hors congés scolaires) entraîne l'annulation de votre réservation.

- Facturation des places réservées et règlement :

Vous avez choisi de régler lors de votre venue au guichet : c'est le plus simple ! Nous pourrions vous éditer une facture acquittée ou un reçu.

Vous avez opté pour le bon de commande : pour les spectacles programmés entre octobre et décembre, facturation à réception du bon de commande ; pour les spectacles sur la période de janvier à juin, un mail confirmera la réception du bon de commande de votre établissement, la facturation interviendra à partir de janvier.

Vous avez signé un bon pour accord : le règlement est à remettre au Volcan au plus tard un mois avant la date de la représentation.

Aucun remboursement ni échange après paiement ou réception du bon de commande ne pourra être effectué, sauf en cas d'annulation du spectacle par Le Volcan. En cas de départ d'un ou plusieurs élèves de votre classe en cours d'année scolaire, un remboursement pourra être effectué, au plus tard un mois avant la date de la représentation à laquelle vous assisterez.

- Transport pour les écoles maternelles et élémentaires publiques du Havre :

Excepté en cas de demandes expresses de votre établissement, les déplacements des classes, pour des raisons écologiques et économiques, sont effectués comme suit :

- moins d'un kilomètre entre l'école et le lieu de représentation : déplacement à pied des élèves
- moins de 700 mètres à pied d'une station de tramway : déplacement en tramway (pris en charge par Le Volcan) pour les élémentaires uniquement
- autre : déplacement en car (pris en charge et organisé par Le Volcan)

Le transport en car se fera avec un départ de votre école une heure avant la représentation, retour environ vingt minutes après la fin programmée du spectacle.

Si 45 minutes avant l'horaire du spectacle le bus n'a pas quitté l'école, il est demandé à chaque enseignant de téléphoner à la billetterie du Volcan (02 35 19 10 20).

- Transports dans le cadre du festival Ad Hoc :

Dans le cadre du festival Ad Hoc, Le Volcan prend en charge les transports en car des écoles maternelles et élémentaires publiques des communes partenaires de l'édition 2024 : un transport en car sera financé et organisé par Le Volcan afin que ces écoles puissent assister à un spectacle du festival Ad Hoc dans une autre commune que la leur.

Pour les écoles maternelles et élémentaires publiques du Havre, les conditions de prise en charge des transports pour les spectacles du festival Ad Hoc 2024 restent identiques à celles précisées dans le paragraphe précédent.

- Représentation :

Les enseignants et accompagnateurs sont responsables de leurs élèves durant tout le temps de la sortie. À ce titre, ils s'engagent à s'assurer d'un comportement adéquat de leur groupe durant le spectacle, et à intervenir ou à respecter les interventions de l'équipe du Volcan.

L'horaire de représentation doit être respecté pour assurer la ponctualité des rotations des cars des classes les plus éloignées. Aucune classe ne pourra assister à une représentation ayant déjà débuté.

Si ce retard est imputable au Volcan (retard du bus, annulation du spectacle), les places seront remboursées, dans les autres cas elles resteront à la charge de l'école.

Pour permettre un accès dans la salle fluide, les classes doivent arriver au Volcan a minima 20 minutes avant le début de la représentation.

- Cas particuliers :

Dans le cas d'élèves et/ou d'accompagnateurs supplémentaires au nombre prévu dans le devis initial, ces places devront être réglées sur place.

Nous tenons à vous informer qu'à compter de la saison 24/25 et dans le respect de nos conditions générales de vente, aucun remboursement de places ne pourra être effectué le jour-même en cas d'élève(s) absent(s).

- Accompagnateurs exonérés :

Les exonérations sont les suivantes :

- Exonération pour l'AVS ou l'AESH accompagnant un enfant
- Crèche : 1 exonération pour 2 enfants
- Maternelle : 2 exonérations par classe + l'exonération d'accompagnateur par groupe de 8 élèves
- Élémentaire, collège et lycée : 2 exonérations par classe + l'exonération accompagnateur par groupe de 10 élèves

Pour les classes élémentaires havraises se déplaçant en tramway, 2 exonérations supplémentaires pourront être accordées.

Ces engagements de votre part et de la part du Volcan doivent nous permettre d'offrir le meilleur accueil des élèves pour assister et profiter pleinement des spectacles proposés.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver, les équipes du Volcan restent bien évidemment disponibles pour répondre à vos questions et demandes de précisions.

Marie Courtel-Emond
Secrétaire générale